

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 MAI 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28

Convocation du 15.05.2023  
Affichage du 15.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Beaulieu suite à la convocation du 15.05.2023, affichée le quinze mai 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), Mme BRAULT Roselyne, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), Mme LEROY Céline, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.05.110**

**ETUDES DE REQUALIFICATION DES MUSEALES : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la requalification des Muséales, un plan de financement avait été défini en 2022.

Toutefois en raison de l'annulation de la subvention régionale FACIT et conformément aux modalités de financement LEADER. Il est nécessaire de faire évoluer le plan de financement de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Etude	46 860.00 €	LEADER	22 488.00 €
		Autofinancement	24 372.00 €
Total	46 860 .00 €	Total	46 860.00 €

Les membres du conseil communautaire , après en avoir délibéré, décident avec 25 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- De valider ce plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tous documents relatifs à la formalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du

Le Président,  
Emmanuel LE SECO  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des HAUTS du PERCHE  
61290 LONGNY-LES-VILLAGES